



POLITIQUE HANDICAP

Chez TOPTECH, nous traitons le sujet du handicap avec le plus grand sérieux. Nous sommes tenus :

- **D'accueillir** les personnes en situation de handicap en formation **sans discrimination** ;
- **De garantir l'égalité des droits et des chances** des personnes en situation de handicap, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Cf. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail.

Comment ?

- **Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations** : en pensant et en organisant l'accueil des personnes en situation de handicap avant même de les accueillir.
Référence : Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **En développant la capacité de ses équipes (pédagogiques et autres) à organiser la compensation du handicap** des personnes en formation, autant que nécessaire.
Pour en savoir plus : Articles D5211-1 à D5211-6 et suivants du Code du travail
- **En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux** où se déroule la formation.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez contacter le référent handicap de TOPTECH :
Alexa LEMERCIER-PIERRE alexa.lemercier-pierre@yae.fr